

Discours d'inauguration
du
CMP de Lomme
29 juin 2022

Dr P. Do Dang

Madame la Directrice, Monsieur le Président de la CME, Madame et Monsieur les élus,
Vous toutes et tous ici réunis,

Je suis ravie et fière de vous accueillir aujourd'hui pour l'inauguration de ce magnifique Centre Médico-Psychologique, « le CMP de Lomme pour bébé, enfant et adolescent », qui regroupe les deux anciens CMP de Lomme et de Saint André.

C'est la première fois qu'un CMP de pédopsychiatrie est construit dans l'histoire de notre établissement et nous savourons la chance que nous avons de pouvoir profiter d'une si belle structure, totalement sur mesure, adaptée à l'accueil et aux soins de nos patients mais aussi à l'exercice des professionnels.

L'ouverture de ce lieu est l'aboutissement d'une réflexion et d'un travail intensif, menés depuis 2016 par de nombreux acteurs en collaboration avec le cabinet d'architecture Play-Architect. C'est pourquoi je tiens à remercier tous ces acteurs aujourd'hui.

Je salue donc pour commencer le travail des architectes Nicolas Dujardin et Antoine Dandois, qui nous livrent cette très belle réalisation en adéquation parfaite avec nos désirs et nos besoins.

Spacieux, clair avec ses grandes ouvertures vitrées, agrémenté d'une cour et d'un jardin arborés, cet espace architectural ne pourra qu'être bénéfique à la santé mentale de nos patients et des équipes qui y travaillent. Nous savons en effet combien l'environnement contribue à notre bien être psychique comme nous le rappelle l'OMS dans son dernier rapport où elle préconise de remodeler l'ensemble des environnements qui influent sur la santé mentale, en particulier les lieux de travail, les services de soins de santé et les environnements naturels. Le thème de l'environnement sera d'ailleurs celui des prochaines semaines d'information en santé mentale d'octobre 2022 auxquelles participera notre établissement.

Je voudrais remercier la direction générale et particulièrement Monsieur François Caplier, notre directeur délégué à la pédopsychiatrie, qui a soutenu la politique de regroupement de structures que j'avais souhaité mettre en œuvre dès ma prise de fonction comme chef de pôle en 2011.

Cette politique de regroupement, nous sommes passés de 5 CMP à 2 aujourd'hui, vise à améliorer à la fois la qualité des soins pour nos patients mais aussi, la qualité du travail des professionnels, dans un contexte particulier d'augmentation, de complexification et de spécialisation des demandes de soins en pédopsychiatrie.

Ainsi, une équipe plus étoffée permet d'élargir l'offre de soins et de proposer aux patients des prises en charge spécialisées dans des domaines comme la périnatalité, l'autisme ou l'adolescence. Elle favorise l'élaboration et les échanges interprofessionnels en regroupant plusieurs professionnels du même corps de métier au bénéfice de nos prises en charge.

Le regroupement permet également d'optimiser le temps de travail en évitant la dispersion des professionnels sur différents lieux. Il permet enfin, de mieux assurer la permanence et la continuité des soins par un élargissement des temps de présence et des plages horaires proposés aux patients et leur famille.

Ce lieu plus spacieux nous permettra de développer notre activité de CATTP mais aussi d'accueillir de nouveaux professionnels dans le cadre de la création de l'USAT, l'unité sectorielle pour adolescent transversale, dont les ambitions sont la réactivité, l'intensité et la mobilité dans la prise en charge des adolescents.

Je remercie l'ensemble de l'encadrement de mon pôle, en particulier Madame Manon Couillet, cadre de santé fraîchement arrivée dans le service et qui, pour son baptême de prise de fonctions, a organisé brillamment le déménagement, le suivi des premières semaines d'installation et préparé cette inauguration. Elle a été totalement soutenue dans ses missions par sa collègue Mme Marion André et par M Vincent Hot, notre nouveau cadre supérieur de santé que je remercie également, tout comme son prédécesseur, M Romuald Wuilbeaux, qui a accompagné avec un grand sérieux ce projet dès sa conception.

Je remercie l'ensemble de la direction du patrimoine, des travaux et de la sécurité pour leur investissement total dans ce projet, tous leurs efforts pour livrer la structure dans les temps, et je remercie en particulier M Ludovic Walbrou pour son énorme implication. J'en profite pour saluer par la même occasion la qualité de la collaboration de ce service avec mon pôle pour tous les autres projets que nous menons ensemble.

Je remercie l'ensemble de l'équipe de la communication de notre établissement qui, comme toujours, sait mettre en valeur l'ensemble de nos actions.

Je remercie enfin et surtout, l'ensemble des professionnels de mon équipe, de m'avoir fait confiance, pour leur implication dans cette nouvelle aventure et pour la qualité de leur travail au quotidien particulièrement difficile.

Car ce magnifique lieu, dont nous ne pouvons que nous réjouir, ne doit pas pour autant nous faire oublier une réalité bien moins belle : celle des difficultés majeures que rencontre la pédopsychiatrie sur l'ensemble du territoire national.

De plus en plus de patients, des patients de plus en plus complexes, des situations sociales de plus en plus dégradées, nos files actives ont doublé en vingt ans alors que les moyens matériels et humains n'ont pas été réévalués en conséquence.

Nous sommes noyés sous les demandes de soins qui ne cessent d'affluer, en particulier celles de tout petits souffrant de troubles graves du développement et d'adolescents en grande souffrance. Ce mouvement s'est terriblement accentué dans le contexte de la crise sanitaire et aggravé par les angoisses liées à la guerre en Ukraine et l'avenir climatique.

Tri des patients éthiquement contestable, délais d'attentes pour accéder aux soins inacceptables, pression incessante des familles et des partenaires eux-mêmes en grande difficulté, cumul incohérent de recommandations de bonnes pratiques professionnelles sans qu'elles soient accompagnées de moyens suffisants pour les appliquer, les soignants sont soumis à une surcharge mentale de plus en plus forte et gagnés par un sentiment d'impuissance et de découragement

quand ce n'est pas par la culpabilité de ne plus faire correctement son travail.

Ces sentiments sont d'autant plus aggravés lorsque la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent est pointée du doigt pour des supposés résistances ou incompétences alors qu'elle n'a eu de cesse de se renouveler avec énergie, créativité et rigueur dans des contextes budgétaires démesurément contraints.

Pourtant, le désastre annoncé du déficit de moyens et d'actions de la pédopsychiatrie française pour remplir ses missions de prévention et de soin, est un fait, constaté par tous : professionnels, familles et dirigeants.

Le « cri d'alarme » de la Défenseure des droits sur la santé mentale des enfants et adolescents du 16 novembre 2021 ainsi que son appel à la première ministre le 1^{er} juin 2022 à mettre en place un « plan d'urgence pour la santé mentale des jeunes » en sont l'illustration directe.

De son côté, l'OMS, par un communiqué de presse du 17 juin 2022, exhorte les décideurs et les défenseurs de la santé mentale à intensifier leur engagement et leur action soulignant que l'histoire de la santé mentale reste « une histoire marquée par l'indigence et la négligence et ne recevant qu'une infime partie de l'attention et des ressources dont elle a besoin et qu'elle mérite ».

Ce délaissement a entraîné une ruine progressive du service public de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, atteignant d'autant plus les populations précaires, et aussi les enfants protégés et vulnérables.

Cette ruine touche autant les soins psychiques et rééducatifs, que les dynamiques interprofessionnelles et interinstitutionnelles de soins aujourd'hui très dégradés, tant à l'intérieur du champ de la pédopsychiatrie que dans les champs partenaires comme l'école et la protection de l'enfance, elles-mêmes en grande difficulté en termes de prise en compte de la santé mentale des jeunes.

Au-delà de la baisse catastrophique du nombre des pédopsychiatres, 1200 pédopsychiatres en France actuellement et 800 dans 4 ans, cette ruine entraîne aujourd'hui une désaffection prononcée des professionnels, pour certains sous-payés, las, éprouvés, déprimés, ou inquiets de ce qui se joue pour leur discipline auparavant attractive par la richesse de pensées et de théories, au carrefour de l'humain, du devenir de l'enfant et de progrès incontestables des connaissances.

Nous devons donc collectivement réagir.

Le 16 décembre 2021, face à l'aggravation de l'état de santé mentale de la jeunesse, à la situation catastrophique de la psychiatrie de l'enfant et l'adolescent, l'API, l'association des psychiatres des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, dont j'ai l'honneur de faire partie, a lancé, à l'initiative de son président Christophe Libert, un appel à une loi-cadre, via une pétition. Celle-ci a recueillie plus de 26000 signatures et le soutien de 26 organisations officielles, représentant la grande majorité des professionnels et familles.

Vous êtes nombreux ici à l'avoir signée, notamment Mme Marie-Christine Staniec-Wavrant, adjointe au Maire et déléguée à la santé de la ville de Lille ainsi que Mme la Maire de la ville de Lille, Martine Aubry. Au nom de l'API, je vous en remercie chaleureusement.

Suite à cette pétition, le député Matthieu Orphelin prenait la parole le 2 février 2022 à l'Assemblée Nationale pour annoncer l'écriture d'une proposition de loi dans une démarche transpartisane. Ecrite en collaboration avec l'API, la proposition de loi était administrativement "déposée" le 7 juin, dans la 15ème législature, et enregistrée sous le n° 5259.

Un lien vers cette proposition de loi ainsi que le communiqué de presse du 20 juin de l'API expliquant cette démarche sera disponible sur la page web du site de l'EPSMAL consacrée à l'inauguration du CMP.

Depuis le 20 juin, la France est entrée dans sa 16ème législature. La proposition de loi 5259 ne peut pas être portée au débat public de l'Assemblée Nationale pour « adoption » car elle a été déposée dans la législature précédente. Formellement, soit une nouvelle proposition de loi doit être déposée par un parlementaire au cours de la législature actuelle, soit le gouvernement doit écrire un projet de loi.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'existence de cette première ressource législative sur le sujet spécifique traité qui est une étape considérable dans l'histoire de la politique en santé mentale et en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Mais nous devons donc aller plus loin et tenter de passer de cette proposition de loi à un projet de loi.

Je me joins alors à l'API pour lancer un appel aujourd'hui :

Ministres, parlementaires, familles, professionnels et citoyens, saisissez-vous de cette proposition de loi pour faire avancer la nécessaire refondation de la politique en santé mentale et psychiatrie de l'enfant et l'adolescent, pour une dynamique de secteur élargi !

Merci pour tous les bébés, enfants et adolescents qui en ont besoin, ces jeunes, les adultes de demain !